

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-448 du 6 Décembre

Chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale, de l'intérim du Camarade Zul-Kifl SALAMI pour compter du 2 Décembre 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL
EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiées ;

VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent.;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Pour compter du 2 Décembre 1984, le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé du Plan et de la Statistique, pendant l'absence du Camarade Zul-Kifl SALAMI.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 6 Décembre 1984

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC, 4u PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGCEN 4 PPC 2 MISPAT-
MPS 6 autres Ministères 14 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DAN 2 INSJA 2 DCCT 1
ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-EN 6 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-